

**Appel à projets pour la mise en place de services d'aide à domicile  
intervenant au titre de la protection maternelle et infantile et de la  
protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire varois**

**ANNEXE 4**

**TABLEAU DE SÉLECTION DES PROJETS  
CRITÈRES DE NOTATION**

Le choix sera effectué par le Conseil départemental du Var sur la base des critères ci-après :

THÈMES	CRITÈRES	NOTE SUR 100
<b>Qualité du projet</b>  <b>/50</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une politique de recrutement et de formation, notamment sur la prévention de la maltraitance</li> <li>- Description de l'intervention des différents métiers</li> <li>- Qualité des propositions répondant aux différents items demandés dans le cahier des charges</li> <li>- Couverture du secteur, moyens humains et matériels déployés sur le secteur envisagé</li> </ul>	 /10  /10 /15  /15
<b>Capacités de mise en oeuvre du candidat</b>  <b>/40</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du champ de la PMI, de la protection de l'enfance et des textes réglementaires</li> <li>- Expérience de l'aide et l'accompagnement à domicile auprès des familles fragilisées avec enfants en bas âge</li> <li>- Qualité et degré de formalisation des partenariats (services sociaux et médico-sociaux)</li> <li>- Délai et méthodologie de mise en oeuvre</li> </ul>	 /10  /10 /10  /10
<b>Aspects financiers du projet</b>  <b>/20</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédibilité du plan de financement (coût de l'intervention et évolution sur la durée de l'autorisation)</li> <li>- Capacité financière du candidat à porter le projet présenté</li> </ul>	 /10  /10
<b>TOTAL</b>  <b>/110</b>		 /110